

NATURE DES ZONES

La zone urbaine multifonctionnelle qui comprend huit secteurs

- secteurs Ua, Uai, Uap - centre ville - de forte densité,
- secteurs Ub, Ubi - périphérie du centre ville - de densité soutenue,
- secteurs Uc, Uci - zones d'habitat individuel et de moyenne densité,
- secteurs Ud, Udi - Us - cibles milieus et séduisantes, extensions récentes - de densité moyenne,
- secteur Ue - extensions péri-urbaines - de faible densité,
- secteur Uep - extensions péri-urbaines - de faible densité, présentant des risques de pollution
- secteur Uf - cimetière existant et extension future,
- secteur Uv - secteur présentant des risques de pollution

La zone à vocation d'activité économique UE

Les zones à urbaniser :

- La zone partiellement équipée 1AU qui comprend trois secteurs
 - o 1AUR / restructuration urbaine
 - o 1AUea / équipements publics, associatifs ou privés,
 - o 1AUR / équipements publics, associatifs ou privés.
- La zone insuffisamment équipée 2AU

Les zones naturelles :

- qui comprend un secteur Ani où toute construction est interdite
- La zone naturelle N, Np, Ns & Nn (taille et capacité d'accueil son limitées)

Les indices :

- "r" indique des risques d'inondation
- "s" indique la présence de cavités souterraines

EMPLACEMENTS RESERVES

AU TITRE DE L'ARTICLE L. 123-1-8

- N°3 Liaison Ferret - Salengro (0,15 ha) au bénéfice de la commune de Denain
- N°4 Désenclavement " ouest " quartier Bellevue (1,5 ha) au bénéfice de la commune de Denain
- N°5 Miseses Ferroviaires (3 ha) au bénéfice de la commune de Denain
- N°6 au bénéfice de la commune de Denain
- N°7 au bénéfice de la commune de Denain
- N°7 Désenclavement Sud-Ouest de la zone 2AU (0,05 ha) au bénéfice de la commune de Denain
- N°9 Désenclavement Sud de la zone 2AU (0,04 ha) au bénéfice de la commune de Denain
- N°9 au bénéfice de la desserte des zones Uc et 1AUR (0,05 ha)
- N°9 Renforcement de la desserte des zones Uc et 1AUR (0,03 ha)
- N°10 Renforcement de la desserte des zones Uc et 1AUR (0,03 ha) au bénéfice de la commune de Denain
- N°11 Couverture des toitures de la zone d'habitat individuel de la zone d'activités des Pierres Blanches (0,20 ha) au bénéfice de la commune de Denain
- N°12 Contournement de l'entée de ville Ouest et desserte de la zone d'activités des Pierres Blanches (0,50 ha) au bénéfice de la commune de Denain

AU TITRE DE L'ARTICLE L. 123-2b

- N°13 Realisation de logements sociaux dans un secteur qui en est dépourvu (70 ha) au bénéfice de la commune de Denain

- limite communale
- limite de zone
- implantation en limite d'emprise publique
- ★ bâtiment agricole ayant un intérêt patrimonial
- puits de mine (zone d'intervention et zone complémentaire)
- ▨ périmètre de constructibilité limitée (article R123-1b du code de l'urbanisme)

DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Valenciennes



PLAN LOCAL D'URBANISME

- Approuvé le 04 Juin 2008
- Modifié le 25 Février 2010
Plan de zonage et d'occupation des sols
Le Secour Prieuré
23 MAI 2011

Document n° 5

PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1:5000 Date : Septembre 2010

Ville de Denain PROCEDURE DU D.U.P.
Avec Mise en Compatibilité
Réglementaire et Patrimoine DU P.L.U.

